



Communiqué de presse

Vendredi 21 décembre 2012

MONTEBOURG mine le Parc Amazonien de Guyane

En Guyane française, le Ministère du Redressement Productif vient de délivrer un permis d'exploitation minière dans un secteur du Parc National interdit à l'activité minière. Nos organisations ne comprennent pas cette décision unilatérale à contre-courant et demandent une annulation de cette autorisation incohérente.

Arnaud MONTEBOURG, le Ministre du Redressement Productif, vient de signer un arrêté octroyant à la société minière REXMA un permis d'exploitation minière de 10 km² à quelques encablures à peine du bourg de Saül, village porte du Parc Amazonien en Guyane, plus grand Parc National français.

Ce secteur écotouristique n'a pourtant absolument pas vocation à accueillir une mine industrielle. Le permis accordé est constitué par la partie amont de la vallée alluviale de la Crique Limonade, classée en zone de libre adhésion du Parc National. Directement en aval du permis, le bassin de la Crique Limonade bascule en zone cœur. Ce projet, risquant de porter atteinte non seulement à l'aire d'adhésion mais aussi cœur du Parc National, illustre à nouveau les difficultés que rencontrent les différents Parcs Nationaux et qui ont été dénoncées récemment par nos organisations ¹.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2012 le Schéma Départemental d'Orientation Minière (SDOM) classe l'ensemble de la zone comme étant interdit aux activités minières, en raison notamment de l'importante richesse biologique du secteur.

Cette décision unilatérale d'Arnaud MONTEBOURG intervient dans un contexte local d'opposition au projet très marquée. Ainsi dès 2006, pour satisfaire les intérêts particuliers de l'entreprise, le Ministre de l'Industrie de l'époque avait autorisé les recherches minières dans ce secteur en passant outre les avis défavorables du Maire, de la Commission Départementale des Mines et du Préfet. Aujourd'hui encore, les habitants, la municipalité, les associations, ainsi que certaines collectivités et grands élus de Guyane s'indignent contre cette autorisation injuste.

Nos organisations ne comprennent pas cette décision ministérielle à contre-courant, intervenant dans une période bien particulière de réforme du Code Minier, de passage en consultation de la Charte du Parc Amazonien et de fragilisation des parcs nationaux.

¹ <http://www.fne.asso.fr/fr/nos-dossiers/biodiversite/parcs-nationaux/>

Benoît Hartmann, porte-parole de FNE : « ***Nos organisations demandent l'annulation du permis. On ne peut plus se permettre de délivrer des permis qui mettent en danger le Parc National, de surcroît, en contradiction avec le Schéma Départemental d'Orientation Minière*** ».

¹ <http://www.fne.asso.fr/fr/nos-dossiers/biodiversite/parcs-nationaux/>